



MACHILLY

NOTE DE PRESENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2026

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, il convient de présenter les informations financières essentielles de la commune de Machilly.

La commune dispose d'un seul budget intitulé « Budget principal ».

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal administratif qui est autonome mais rattaché à la commune car chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. Il dispose de son propre budget.

Le budget principal est voté par le Conseil Municipal de la commune alors que le budget CCAS est voté par le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

1. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET COMMUNAL

Le projet de budget 2026 s'équilibre de la manière suivante :

▪ En section de fonctionnement à :	2 398 800.09 €
▪ En section d'investissement à :	2 213 996.32 €

Il faut noter que le budget étant voté après la reprise anticipé des résultats du budget 2025, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2026, les résultats 2025 du budget principal.

I- Section de fonctionnement : **2 398 800.09 €**

1. **En Dépenses :**

• Opérations réelles :	1 499 735.37 €
– Chapitre 011 - Charges à caractère général :	438 956.61 €
– Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés :	799 628.00 €
– Chapitre 014 – Atténuation de produits :	103 100,00 €
– Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :	135 785.00 €
– Chapitre 66 - Charges financières :	21 865.76 €
– Chapitre 67 - Charges spécifiques :	400.00 €

- Opérations d'ordre : **899 064.72 €**
 - *Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement* : 797 244.00 €
 - *Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section* : 101 820.72 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation notamment :

- *au niveau des charges à caractères générales* avec des prévisions prévisionnelles en diminution par rapport aux prévisions du BP 2025 notamment en raison du recul que nous avons sur le fonctionnement de la SAR notamment en termes de consommation de pellets (moins qu'estimé). De plus les tarifs de l'électricité sont stables, nous avons donc pu baisser la provision pour ce poste.

Augmentation du poste des carburants car nous avons depuis le mois de novembre un véhicule d'occasion supplémentaire pour le service technique.

En matière de fournitures d'entretien la prévision report du réalisé 2025 qui est marqué par une forte augmentation suite à l'équipement de la SAR, au coût des essuie-mains à l'école et au besoin de refaire des stocks de produit notamment pour le décapage et le cirage des sols, la désinfection des surfaces...

Concernant l'école, augmentation de la dotation par élève pour les fournitures scolaires en la passant de 46 € à 48 € par élève ce qui représente la somme de 6096 € pour une estimation de 127 élèves.

Afin de pouvoir faire face aux demandes de dérogations scolaires à l'extérieur et en classe ULIS une somme de 1141 € est prévue.

Une légère augmentation est prévue pour les tarifs des scolaires pour la piscine soit une prévision de 1840 € pour les deux cycles annuels.

Un budget de 700 € est prévu pour l'action du CMJ en lien avec l'achat de terreau et de fleurs. Une somme de 545 € est également prévue sur le budget communication pour l'impression de panneaux qui seront créés par le CMJ.

Pour la communication à l'attention de la population, on notera une année complète de facturation de l'application mobile Intramuros, l'impression de la Gazette communale ainsi que deux lettres d'information pour la révision du PLU.

Il est prévu d'élargir le périmètre de la dératisation jusqu'à la noue paysagère des immeubles Ogie. Cette année, des crédits sont prévus pour l'enlèvement et l'élimination des pneus stockés à la ferme Mégevand par une entreprise spécialisée.

Les sommes nécessaires au paiement des contrats en cours – réservation de berceaux, entretien des espaces verts- sont prévues avec leur réévaluation.

En matière de maintenance il y a une forte augmentation car la souscription de deux nouveaux contrats d'entretien pour les bâtiments communaux sera réalisée : un contrat pour l'entretien de l'ensemble des chaufferies et des équipements annexes des bâtiments communaux pour la somme de 5 100 € ; ainsi qu'un contrat d'entretien des systèmes de protection incendie pour ces mêmes bâtiments car nous n'en disposons pas et ce pour un montant de 2 047 €.

Dans le cadre de la mise à jour réglementaire, le diagnostic de performance énergétique du groupe scolaire et de l'appartement au-dessus de la SAR sont prévus pour la somme de 1 250 €.

Les frais annexes de portage au profit de l'EPF pour le terrain de l'école et l'ancienne maison Mégevand sont reconduits.

- *au niveau des charges de personnel* il faut prévoir pour les non titulaires la rémunération des agents remplaçant des titulaires en arrêt maladie ainsi que le poste de surveillant de cantine pour les maternelles et de responsable de cantine (avant son intégration dans la fonction publique). Il faut également prévoir la rémunération des 3 agents qui ont effectué le recensement de la population. Une provision est intégrée pour l'éventuelle augmentation de la participation de l'employeur à la mutuelle (inchangée depuis 2016) pour un montant de 3 900€.

- *Les autres charges de gestion courante* sont en légère augmentation en raison des subventions sollicitées par les associations (notamment pour des projets exceptionnels comme les costumes de l'Harmonie, la projection du film par le Sou des écoles, les cours de kickboxing au collège des Justes), ainsi que pour le CCAS qui prendra en charge en 2026 les aides aux sinistrés de catastrophes, la participation de la commune au repas des aînés... Ces deux postes représentent la somme de 28 123 € pour les associations et 11 074 € pour le CCAS.

L'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique pour les habitants est renouvelée à hauteur de 1 000 € car le nombre de demandes est en diminution.

- *Au niveau des charges financières* : légère diminution des intérêts à régler pour les emprunts suite à la fin d'un de ces emprunts.

- *Au niveau des atténuations de produits* : la contribution auprès d'Annemasse Agglo au titre des compétences exercées et pour les interventions complémentaires des services est en augmentation en raison de l'évolution du personnel, de l'achat mutualisé de matériel, de l'adjonction de la lutte contre les frelons asiatiques... La provision est donc de 98 100 €.

Le virement à la section d'investissement afin de financer une partie des projets s'élèvent à la somme de 797 244.00 €.

2. En Recettes (opérations réelles) :	2 398 800.09 €
– Chapitre 013- Atténuations de charges	30 012,00 €
– Chapitre 70 - Produits des services du domaine :	85 381,00 €
– Chapitre 73 – Impôts et taxes :	723 940 ,00 €
– Chapitre 74 - Dotations et participations :	514 113. 29 €
– Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :	69 727. 00 €
– Chapitre 77- Produits exceptionnels	3 900,00 €
– Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté :	971 726.80 €

-Les produits du service du domaine sont en diminution cette année car il n'y a plus de food truck pour l'instant sur la commune et la prévision de recettes au titre des services périscolaires est provisionnée à 75 000 € au niveau du réalisé 2025.

-Les produits prévisionnels issus des impôts locaux sont stables car nous disposons de peu d'informations puisque les bases des impôts locaux ne nous ont pas été notifiées, le montant de la redevance sur les pylônes électriques n'a pas été réévalué à l'heure du vote du budget. La prévision de recette est de 723 940 €.

-Les dotations et participations : la Dotation globale de fonctionnement ne devrait être ni baissée ni revalorisée, nous avons donc maintenu le même montant soit 28 000 €. A noter cette année une dotation de 2040 € de la part de l'Etat pour contribuer aux frais d'organisation du recensement de la population.

La participation des Fonds Genevois a été provisionnée à la somme de 450 000 €.

-Autres produits de gestion courante : les provisions pour loyers sont stables.

Les prévisions de recettes au titre des locations ont été réalisées d'après les réservations connues à ce jour.

-Atténuation de charges : une provision de 20 000 € est inscrite au titre des remboursements sur rémunération du personnel lors des arrêts maladie.

II- Section d'investissement :	2 213 996.32 €
1. En Dépenses (opérations réelles) :	2 125 981.32 €
– Chapitre 10- Dotations :	5 000,00 €
– Chapitre 16 - Emprunts :	127 010,00 €
– Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	163 577.08€
– Chapitre 204 - Subventions d'équipements	2 375,00 €
– Chapitre 21- Immobilisations corporelles :	1 207 221.64 €
– Chapitre 23 - Immobilisations en cours :	12 031.00 €
– Chapitre 27 – Autres immobilisations financières :	26 591,57 €
– AP/CP n° 74 Salle d'animation rurale :	0,00 €
– AP/CP n°75 Placette publique gare :	533 500,00 €
– Reports 2025 :	48 675,03 €
• Opérations d'ordre :	88 015.00 €
– Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	88 015,00 €

De nombreux projets sont prévus parmi lesquels :

- La modification simplifiée du PLU actuel et une étude pour une Orientation d'Aménagement et de Programmation pré-opérationnelle pour le terrain situé à côté du P+R ;
- Des études de circulation pour le projet de liaison en mobilité active entre Machilly et Saint-Cergues,
- L'acquisition de parcelles de terrains pour l'installation des points d'apports volontaires,
- La plantation d'arbres pour l'opération un arbre une naissance ainsi que la création de mares au Sauget dans le cadre du contrat Natura 2000 ;
- Les travaux d'aménagement du logement de l'ancienne école en vue de sa location ;
- L'achat et l'installation de stores occultants à la SAR ainsi que des rideaux pour la scène ; le changement de l'ensemble des stores occultants du groupe scolaire ;
- L'acquisition des locaux de la future maison de santé pluriprofessionnelle ainsi que les travaux d'aménagement des locaux et la maîtrise d'œuvre ;
- Travaux de voirie : la réalisation du chemin piétonnier du Salève à Moniaz ainsi que la création d'un passage piéton surélevé pour permettre de rejoindre la gare en sécurité. L'aménagement du chemin piétonnier derrière le cimetière est également budgété.
- Mise à jour du programme pour le projet d'aménagement de la placette publique de la gare nous prévoyons le solde de la maîtrise d'œuvre ainsi que la moitié du coût des travaux.

2. En Recettes :

• Opérations réelles :	1 226 916.60 €
– Chapitre 10 - Dotations :	319 164.96 €
– Chapitre 13 - Subvention d'investissement :	0,00 €
– Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilés :	0,00 €
– Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	433 910.00 €
– Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté :	473 841.64 €
• Opérations d'ordre :	987 079.72 €
– Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	797 244.00 €
– Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section :	101 820.72 €
– Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	88 015,00 €

Sont budgétés le Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 307 164.96 € correspondant à la restitution partielle de la TVA pour les travaux de la SAR ainsi que la contribution de la commune de Saint-Cergues pour l'opération de Maison de santé pluriprofessionnelle.

Le solde d'exécution reporté de la section d'investissement représente 473 841.64 € auquel s'ajoute le virement de la section de fonctionnement de 797 244 €.

2. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 : CCAS

Le projet de budget 2026 s'équilibre de la manière suivante :

En section de fonctionnement à :	14 828.26 €
En section d'investissement à :	0,00 €

Il faut noter que le budget étant voté après la reprise anticipée des résultats du budget 2025, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2026, le résultat 2025 anticipé du budget.

Section de fonctionnement : 14 828.26 €

1.En Dépenses (opérations réelles) :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général :	4 720.26 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :	10 108.00 €

Informations sur les principaux postes :

- la provision pour les paniers de fin d'année à l'attention des aînés en légère augmentation à 3 950.26 € pour donner la possibilité aux élus de modifier la composition et de pouvoir faire face à une augmentation éventuelle du nombre de bénéficiaire. Il y a également la provision pour l'achat des pains d'épice à la boulangerie locale pour 450 €.

- L'animation organisée par le CCAS dans le cadre d'Octobre Rose est budgétée pour un montant de 650 €.

- Une prévision de 7 108 € est inscrite pour l'attribution de subvention aux associations œuvrant dans les domaines de l'aide et du secours aux personnes ainsi que 1500 € pour apporter des aides ponctuelles en cas de besoin aux personnes en détresse.

La provision pour le financement du partenariat établi avec le CCAS de Saint-Cergues pour les sorties des Aînés est reconduite pour 1 500 €.

2.En Recettes (opérations réelles) :

- Chapitre 74 - Dotations et participations :	11 074.00 €
- Chapitre 77- Produits exceptionnels	0,00 €
- Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté :	3 754.26 €

Les recettes proviennent essentiellement de la subvention du budget communal pour la somme de 11 074 € et du résultat reporté de l'exercice 2025.

3. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2026

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est rappelé que la commune de Machilly ne peut plus compter sur la majoration de la TH puisqu'elle a été exclue par l'Etat de la liste des communes pouvant la pratiquer depuis 2024.

Pour 2026, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale, une seule augmentation ayant eu lieu durant les 6 années précédentes.

Les taux votés sont les suivants :

Taxes	Taux 2026	Rappel taux depuis 2024
Taxe d'habitation Résidences Secondaires	13.93%	13,93%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26.65 %	26,65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57.47 %	57,47 %

En application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, les budgets de la commune restent déposés à la mairie, où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

A Machilly, le 30 mars 2026

La Maire,

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

